Réf. Farde e-Assemblées : 2702030

N° OJ : **46**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Visit.Brussels.- Montant : 7.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Visit.Brussels;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 7.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Visit.Brussels pour l'événement "Bright Festival 2026". -Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :